

WEBINAIRE

PROGRAMME DE FORMATION

Démembrement et **immobilier d'entreprise :** vérités et pièges

2022

Le démembrement de propriété est aujourd'hui appliqué à un certain nombre de réponses patrimoniales celle de l'acquisition et de la détention de l'immobilier d'entreprise.

A partir de ce webinaire, nous mettrons en scène le démembrement pour déterminer les modes d'optimisations possibles tout en maîtrisant l'ensemble des précautions à prendre pour assurer la bonne fin des opérations proposées.

Dates et Lieux	2022 – En ligne Applicatif Webex
Durée	2 heures
Horaires	10h00 – 12h00

Type / Tarif	Inter-entreprise – 120€ HT par stagiaire Intra entreprise - sur devis
Modalités pédagogiques	Classe virtuelle / Exposé et cas pratiques
Niveau	Perfectionnement
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Public / Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser le démembrement de propriété.
Accessibilité aux personnes en situation d'handicap	<p>« toutes nos formations sont adaptées aux personnes porteuses d'un handicap ».</p> 



Intervenant

Olivier ROZENFELD
Président FIDROIT

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Délivrer de façon concrète les dimensions techniques de plusieurs stratégies faisant appel au démembrement de propriété pour vous permettre d'accroître votre performance en qualité de conseil.

Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes.

C'est la signature habituelle de FIDROIT.

Démembrement et immobilier d'entreprise

- Les fondamentaux : pourquoi le recours au démembrement
- Comparatif : démembrement de l'actif (immeuble, terrain) et démembrement des parts, avantages et inconvénients des deux stratégies.
- Les pièges à éviter / les précautions : le vrai du faux
- Le champ d'application de l'art 13-5-1 du CGI :
- Quand ne plus faire de cession d'usufruit ? Quand ne pas faire d'acquisition en démembrement de propriété ?
- La gestion du risque d'abus de droit
- **La mise en œuvre** du démembrement : les cas de mise en place du schéma ex-nihilo ou en cours de détention
- Méthodologie : comment présenter le dossier sur le plan commercial ?

Contactez-nous

Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr